

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #804

Job Title / Designation de l'emploi CAMÉRAMAN INTERMÉDIAIRE (STUDIO)	Salary Group Groupe 9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé d'opérer les caméras reliées au système de contrôle d'images afin de développer et de concevoir des prises de vue et des effets visuels par des cadrages et des plans de caméra originaux afin de répondre et d'anticiper les objectifs recherchés ainsi que les intentions artistiques, dramatiques ou autres de l'émission ainsi que de coordonner les installations et des vérifications des équipements sous son contrôle. Effectue les tâches de caméraman.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Développe et conçoit des prises de vue et des effets visuels par des cadrages et des plans de caméra originaux afin de répondre et d'anticiper les objectifs recherchés ainsi que les intentions artistiques, dramatiques ou autres de l'émission. 2. Prépare, transporte, installe, règle et opère les caméras reliées au système de contrôle d'images et les équipements audio qui s'y rattachent afin d'assurer le tournage des émissions ou des parties d'émission, en assure la composition de l'image et les mouvements de caméra. 3. Consulte et conseille le personnel technique et de production quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés. 4. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 5. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 6. Coordonne avec l'ensemble des membres de l'équipe technique et de production les installations nécessaires aux prises de vue. 7. Coordonne et guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. 8. Évalue, au besoin, l'équipement technique et rédige un rapport sommaire concernant la performance de celui-ci. 9. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 10. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 11. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 12. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques. 13. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés. 14. Effectue, au besoin, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins selon les exigences de la production. 15. Effectue les tâches de caméraman. 16. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 17. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 18. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 19. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. Coordonne, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. C. Entretient des relations internes et externes. 			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009	Supersedes / Annule et remplace		

Job Title / Designation de l'emploi CAMÉRAMAN INTERMÉDIAIRE (STUDIO)	Salary Group Groupe 9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de l'électronique option audiovisuelle ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Cinq (5) ans sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances essentielles pour atteindre l'autonomie nécessaire dans le développement et la conception de prises de vue et d'effets visuels.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation